



# Rentes immédiates

## Aperçu du produit

Dans la vie, il y a des choses sur lesquelles on peut compter...

Ne devrait-il pas en être de même pour votre revenu de retraite?

La vie peut être un vrai casse-tête. Éliminez donc toute conjecture quant à la planification de votre revenu de retraite. Une rente immédiate de l'Assurance vie Équitable<sup>MD</sup> vous offre un revenu garanti et la tranquillité d'esprit en une seule et simple solution.

### Comment fonctionnent-elles?

Les rentes immédiates consistent en un placement d'une somme forfaitaire qui génère un revenu garanti. Le revenu est calculé selon certains facteurs, comme le montant du dépôt, les taux d'intérêt, l'âge, le sexe et les options choisies. Le revenu peut être établi pour une période donnée, selon votre choix; ou bien, il peut être garanti votre vie durant - il n'en tient qu'à vous.

### Options de rente immédiate :

**Rente viagère** : Les versements de revenu sont effectués tant que la rentière ou le rentier est en vie.

**Rente réversible** : Le contrat est établi pour deux rentiers. Les versements de revenu sont effectués tant que l'une des personnes est en vie.

**Rente certaine** : Les versements de revenu garanti sont effectués pour une période déterminée au choix de la rentière ou du rentier, s'échelonnant sur 5 à 30 ans.

**Rente certaine jusqu'à l'âge de 90 ans** : Les versements de revenu garanti sont effectués à la rentière ou au rentier jusqu'à l'âge de 90 ans inclusivement. Si le rentier décède avant qu'il puisse recevoir le dernier versement garanti, le reste des versements garantis seront effectués à la personne bénéficiaire désignée.

### Une rente immédiate est idéale dans les cas suivants :

- Combler un besoin de revenu à court ou long terme
- Transformer l'épargne enregistrée en revenu
- Satisfaire le besoin des retraités à la recherche d'un revenu garanti sans qu'il ne soit influencé par les taux d'intérêt ni par les fluctuations du marché
- Couvrir les dépenses courantes fixes à la retraite
- Diversifier un portefeuille de placements
- Ne pas avoir à se soucier de léguer son épargne à une conjointe ou un conjoint, ou encore une conjointe ou un conjoint de fait
- Éliminer la préoccupation d'épuiser son épargne avant son décès
- Aider les propriétaires d'entreprise dépourvus d'un régime de retraite de la compagnie
- Payer les droits de scolarité d'un enfant ou d'un petit-enfant

Les rentes immédiates constituent un élément essentiel pour vous procurer un revenu garanti. Même si vous détenez d'autres produits contribuant au mandat de votre portefeuille global, les rentes immédiates vous procureront ce que vous recherchez... un revenu de retraite garanti et prévisible.

**Discutez-en avec votre conseillère ou conseiller financier dès aujourd'hui et voyez comment un contrat de rente viagère de l'Équitable peut s'intégrer à votre planification financière.**

# Rentes immédiates

## Guide de référence rapide

Caractéristiques notables	<ul style="list-style-type: none"> <li>taux concurrentiels</li> <li>options de garantie</li> <li>rentes indexées : de 0 à 2 % par année</li> <li>rentes prescrites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>périodes garanties allant de 5 à 30 ans (ou conformément à la loi)</li> <li>versements réduits offerts à la corentière ou au corentier survivant</li> <li>sans frais annuels</li> </ul>
Régimes offerts	<ul style="list-style-type: none"> <li>enregistré</li> <li>non enregistré</li> </ul>	
Âge à l'établissement (minimal et maximal)	<p>Suivant ce qui suit ou conformément à la loi applicable :</p> <p><b>Rentière ou rentier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>rente viagère : de 16 à 86 ans</li> <li>rente réversible : de 50 à 86 ans</li> <li>rente certaine : de 16 à 86 ans</li> <li>rente certaine jusqu'à l'âge de 90 ans : de 60 à 86 ans</li> </ul>	<p><b>Titulaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>âge minimal de 16 ans (pas d'âge maximal)</li> </ul>
Primes	<ul style="list-style-type: none"> <li>minimale: 10 000 \$</li> <li>maximale : 1 000 000 \$ (dépôt d'une somme forfaitaire) ou 5 000 \$ (revenu mensuel)</li> </ul>	
Versements de revenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle</li> </ul>	
Transferts et retraits	<ul style="list-style-type: none"> <li>non admissibles dans le cas des retraits forfaitaires</li> </ul>	
Imposition	<p><b>Rentes non enregistrées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rentes à imposition prescrite : l'option d'imposition permet de répartir le montant équitablement au cours de la vie future de la titulaire ou du titulaire, tout en bénéficiant d'un statut fiscal privilégié qui prévoit que seule une partie du revenu d'intérêt est imposable. Cela constitue un excellent moyen de profiter d'une économie d'impôt considérable par rapport aux autres options de placement de régimes non enregistrées.</li> <li>Rentes à imposition non prescrite : la titulaire ou le titulaire paie beaucoup plus d'impôt au cours des premières années (lorsque la partie intérêt du versement de rente est plus importante) et la partie imposable diminue avec les années.</li> </ul>	<p><b>Rentes enregistrées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les versements de rentes immédiates souscrites avec des fonds enregistrés sont entièrement imposables dans l'année où vous les recevez.</li> <li>La retenue d'impôt n'est pas déduite des versements du fonds enregistré de revenu, sauf si la titulaire ou le titulaire en fait la demande.</li> </ul>
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> <li>les périodes garanties des rentes viagères vont de 5 à 30 ans (fonds enregistrés) ou de 7 à 30 ans (fonds non enregistrés)</li> <li>la période garantie maximale est la moindre des périodes suivantes : a) 30 ans ou b) 90 moins l'âge de la rentière ou du rentier au premier versement</li> </ul>	

Le contenu du présent document ne constitue pas un avis juridique, comptable ou autre avis professionnel.

<sup>MD</sup> indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

© L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada, 2015. Toute reproduction de la présente publication sans le consentement de son auteur est interdite.

1369FR (2020/09/03)